

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 10 JUIN 2016**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 juin 2016*

Aujourd'hui, à dix-huit heures quarante minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 101 Loi donnant suite aux recommandations de la Commission Charbonneau en matière de financement politique
- n^o 103 Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres
- n^o 111 Loi assurant la reprise des services habituels de transport maritime fournis par l'entreprise Relais Nordik inc. ainsi que le règlement du différend entre cette entreprise et certains de ses salariés
- n^o 212 Loi concernant la Ville de Saguenay
- n^o 215 Loi concernant la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- n^o 218 Loi concernant la Ville de Chibougamau
- n^o 219 Loi concernant la Ville de Sherbrooke
- n^o 492 Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administratrice du Québec.